

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-340 du 30 décembre 1977

portant agrément de la Société Nationale de
Brasseries "LA BENINOISE" au Régime "B" du
Code des Investissements pour son Unité
d'Exploitation d'eau Minérale à POSSOTOME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°72-1 du 8 janvier 1972, portant Code des Investissements ;
VU le décret N°72-7 du 17 janvier 1972, fixant les modalités d'application
des dispositions de l'ordonnance N°72-1 du 8 janvier 1972 susvisé ;
Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides
Extérieures ;
Après avis de la Commission Technique des Investissements en sa séance du
1er juin 1977 ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er - La Société Nationale de Brasseries "LA BENINOISE" est agréée au
régime "B" du Code des Investissements pour son Unité d'Exploitation d'eau Miné-
rale à POSSOTOME pour une durée de huit ans, y compris le délai d'installation,
à compter de la date de notification du présent décret.

ARTICLE 2 - L'agrément se rapporte exclusivement à l'exploitation des sources
d'eau minérale et à la production de bouteilles plastiques à Possotomé.

ARTICLE 3 - La Société Nationale de Brasseries "LA BENINOISE" est tenue d'entre-
prendre la réalisation de l'investissement total projeté de francs CFA 640.000.000
pour son unité d'exploitation d'eau minérale et de production de bouteilles plas-
tiques à Possotomé dans un délai de six mois à compter de la date de notification
du présent décret.

.../...

ARTICLE 4 - Les exonérations, exemptions, réductions des droits et taxes prévues aux articles 31 et 32 de l'ordonnance N°72-1 du 8 janvier 1972 sont applicables à la Société Nationale de Brasseries "LA BENINOISE" pour son unité d'exploitation d'eau minérale et production de bouteilles plastiques de POSSOTOME.

ARTICLE 5 - La Société Nationale de Brasseries "LA BENINOISE" est tenue de se conformer aux demandes de vérifications et de contrôles des Services des Douanes et Droits Indirects, des Impôts, de la Direction de la Planification d'Etat, de la Direction de la Santé Publique, du Laboratoire de la Santé, de la Direction de l'Emploi et de la Direction de l'Industrie.

ARTICLE 6 - Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, le Ministre de la Santé Publique et le Ministre du Commerce et du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 décembre 1977

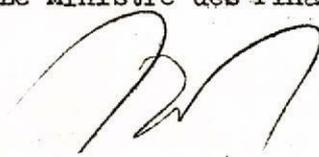
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures absent, le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, chargé de l'intérim,

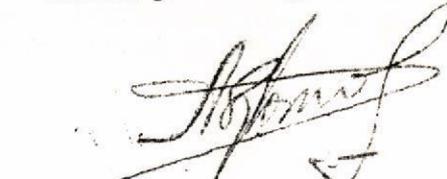
Le Ministre des Finances,


Barthélémy OHOUENS


Isidore AMOUSSOU

P. Le Ministre du Commerce et du Tourisme, absent, le Ministre des Enseignements Technique et Supérieur chargé de l'intérim,

Pour Le Ministre de la Santé Publique absent, le Ministre de la Fonction Publique et du Travail chargé de l'intérim,


Augustin HONVOH


Adolphe BIAOU

Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,


Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : RR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MIA-MPSCAE-MF-MCT-MSP 20
autres Ministères 10 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 Chambre
de Commerce 4 CAA 2 BBD 2 BCP 1 "LA BENINOISE" 5 Douanes 2 DI 4 Trésor 4
Dtion de l'Industrie 4 JORPB 1.- -